



COMMISSION RÉGIONALE
D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Nos réf. : CRAT/13/AV.111
AB

Le 28 mars 2013

Avis de la CRAT relatif à la Commission de rénovation urbaine et au règlement d'ordre intérieur du Centre-Ville à GEMBLOUX

Conformément à l'article 7 de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 23 septembre 2004, l'avis de la Commission régionale d'aménagement du territoire (CRAT) porte sur la composition et le règlement de la Commission de Rénovation de Quartier.

1. CONTEXTE

Brève description: Composition de la Commission de rénovation urbaine du Centre-Ville à GEMBLOUX et règlement d'ordre intérieur

Date de réception du dossier : 27 février 2013

2. AVIS

La CRAT remet un avis favorable sur la composition et sur le règlement d'ordre intérieur de la Commission de rénovation urbaine.

Elle relève qu'il s'agit de la modification de la composition politique de la Commission, faisant suite au renouvellement du Conseil communal.



Pierre GOVAERTS,
Président